

Décision n° 2017-0896
du président de l’Autorité de régulation
des communications électroniques et des postes
en date du 13 juillet 2017
transférant l’attribution de ressources en numérotation
de l’opérateur SEM e-tera à
l’opérateur Ariane.network

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 01-686 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 11 juillet 2001 approuvant les règles de gestion et d’attribution des numéros identificateurs d’usagers mobiles (IMSI) ;

Vu la décision n° 04-0578 de l’Autorité de régulation des télécommunications en date du 20 juillet 2004 relative aux modalités d’attribution des codes points sémaphores ;

Vu la décision n° 05-0521 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 8 septembre 2005 recommandant l’utilisation de certains formats de numérotation aux interfaces d’interconnexion ;

Vu la décision n° 05-1084 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 approuvant les règles de gestion du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 05-1085 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 15 décembre 2005 modifiée fixant l’utilisation des catégories de numéros du plan national de numérotation ;

Vu la décision n° 2015-1160 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 29 septembre 2015 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 5 octobre 2015 portant délégation de signature ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 06-2304 en date du 28 août 2006 attestant du dépôt par l’opérateur SEM e-tera d’un dossier de déclaration ;

Vu le récépissé de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes n° 17-0497 en date du 16 juin 2017 attestant du dépôt par l’opérateur Ariane.network d’un dossier de déclaration ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur SEM e-tera reçu le 7 juillet 2017, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de l’opérateur Ariane.network reçu le 7 juillet 2017, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 11 septembre 2017, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 11 septembre 2037, de l'opérateur SEM e-tera (Siren : 431 764 661) à l'opérateur Ariane.network (Siren : 823 228 507) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros spéciaux vocaux à tarification gratuite	08 05 60	2007-0782	13/09/2007
Numéros spéciaux vocaux à tarification banalisée	08 06 99	2015-1226	08/10/2015
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 11 99	2007-0782	13/09/2007
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 20 66	2007-0782	13/09/2007
Numéros spéciaux vocaux à tarification majorée	08 25 49	2007-0782	13/09/2007
Numéros géographiques	04 80 99	2008-0716	19/06/2008
Numéros géographiques	04 81 90	2008-0716	19/06/2008
Numéros géographiques	04 81 99	2008-0716	19/06/2008
Numéros géographiques	05 31 80	2007-0758	06/09/2007
Numéros géographiques	05 31 81	2007-0758	06/09/2007
Numéros géographiques	05 31 82	2007-0758	06/09/2007
Numéros géographiques	05 31 83	2007-0758	06/09/2007
Numéros géographiques	05 31 84	2007-0758	06/09/2007
Numéros géographiques	05 31 85	2007-0758	06/09/2007
Numéros géographiques	05 31 86	2007-0758	06/09/2007
Numéros géographiques	05 33 24	2007-0758	06/09/2007
Numéros géographiques	05 33 30	2007-0758	06/09/2007
Numéros géographiques	05 33 40	2007-0758	06/09/2007
Numéros géographiques	05 33 50	2007-0758	06/09/2007
Numéros géographiques	05 33 60	2007-0758	06/09/2007
Numéros géographiques	05 33 64	2007-0758	06/09/2007
Numéros géographiques	05 33 70	2007-0758	06/09/2007
Numéros géographiques	05 64 40	2010-0955	02/09/2010
Numéros géographiques	05 64 41	2010-0955	02/09/2010
Numéros non géographiques	09 80 50	2007-0783	13/09/2007
Préfixes de conservation des numéros géographiques	05 00 60	2016-1693	08/12/2016
Préfixes de conservation des numéros géographiques	05 05 55	2007-0759	06/09/2007
Préfixes de conservation des numéros géographiques	08 40 55	2007-0760	06/09/2007

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
numéros spéciaux			
Préfixes de conservation des numéros spéciaux	08 42 55	2007-0760	06/09/2007
Code point sémaphore national	03270	2007-0768	06/09/2007
Préfixe RIO fixe	IG	2015-0347	26/03/2015

Article 2. L'opérateur Ariane.network acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes.

Article 4. Au 31 janvier de chaque année, l'opérateur Ariane.network adresse à l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes un rapport sur l'utilisation effective des ressources attribuées selon le modèle prévu par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes disponible sur son site internet.

Article 5. Le directeur Internet et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à l'opérateur Ariane.network et publiée sur le site internet de l'Autorité

Fait à Paris, le 13 juillet 2017

Pour le Président et par délégation

Zacharia ALAHYANE

Directeur Internet et Utilisateurs